



**ANNEXE PÉDAGOGIQUE de la CONVENTION de partenariat
Année universitaire 2018 / 2019**

Entre,

L'EPCSCP, ci-après dénommé l'Université de Rouen Normandie :
Domicilié 1, rue Thomas Becket, 76821 Mont Saint Aignan Cedex,
Représenté par le président d'université, Monsieur Joël ALEXANDRE,

Et,

Le Lycée, ci-après dénommé Lycée Pierre Corneille
Domicilié 4 rue du Maulévrier, 76044 Rouen cedex
Représenté par son proviseur, Monsieur Hervé LEBARQUE,

Un étudiant de 1^{ère} année de CPGE du lycée Pierre Corneille à Rouen, possédant 60 crédits ECTS avec la mention A ou B, est autorisé à s'inscrire en 2^{ème} année de licence à l'Université de Rouen Normandie, selon le tableau suivant :

Étudiant ayant obtenu les 60 crédits ECTS en fin de 1 ^{ère} année (avec la mention A ou B)	Autorisation à s'inscrire en licence 2 ^{ème} année L2
PCSI avec l'option Chimie	Mention Chimie Portail Physique, Mécanique, Physique-Chimie Mention Mathématiques
PCSI avec l'option Sciences de l'Ingénieur	Portail Physique, Mécanique, Physique-Chimie Mention Mathématiques Mention Electronique, énergie électrique, automatique
MPSI	Portail Physique, Mécanique, Physique-Chimie Mention Mathématiques Mention Informatique Mention Electronique, énergie électrique, automatique
BCPST	Portail Biologie Géosciences Environnement
ECS	Mention Economie Mention AES

Dans les autres cas, le dossier devra être étudié par une commission de validation pour déterminer si l'étudiant pourra être autorisé à s'inscrire en 2^e année de licence.

Un étudiant de 2^{ème} année de CPGE du lycée Pierre Corneille, obtenant 120 ECT **avec la mention A**, est autorisé à s'inscrire en 3^{ème} année de licence à l'Université de Rouen Normandie, selon le tableau suivant :

Étudiant ayant obtenu les 120 crédits ECTS en fin de 2 ^{ème} année (avec la mention A)	Autorisation à s'inscrire en licence 3 ^{ème} année L3
PC/PC*	Mention Physique Mention Mécanique Mention Physique-Chimie Mention Chimie Mention Mathématiques
PSI*	Mention Physique Mention Mécanique Mention Physique-Chimie Mention Mathématiques Mention Electronique, énergie électrique, automatique
MP/MP*	Mention Physique Mention Mécanique Mention Physique-Chimie Mention Mathématiques Mention Electronique, énergie électrique, automatique
BCPST	Mention Sciences de la Vie Mention Sciences de la Vie et de la Terre Mention Sciences de la Terre
ECS	Mention Economie Mention AES

Un étudiant de 2^{ème} année de CPGE du lycée Pierre Corneille, obtenant 120 ECT **avec la mention B**, est autorisé à s'inscrire en 3^{ème} année de licence à l'Université de Rouen Normandie, selon le tableau suivant :

Étudiant ayant obtenu les 120 crédits ECTS en fin de 2 ^{ème} année (avec la mention B)	Autorisation à s'inscrire en licence 3 ^e année
PC/PC*	Mention Physique Mention Mécanique Mention Physique-Chimie Mention Chimie
PSI*	Mention Physique Mention Mécanique Mention Physique-Chimie Mention Electronique, énergie électrique, automatique
MP/MP*	Mention Physique Mention Mécanique Mention Physique-Chimie Mention Mathématiques Mention Electronique, énergie électrique, automatique
BCPST	Mention Sciences de la Vie Mention Sciences de la Vie et de la Terre Mention Sciences de la Terre
ECS	Mention Economie Mention AES

Dans les autres cas, le dossier devra être étudié par une commission de validation pour déterminer si l'étudiant pourra être autorisé à s'inscrire en 3^e année de licence.

Des enseignants de l'Université de Rouen Normandie intervenant dans les licences susmentionnées seront désignés pour participer au conseil de classe des CPGE du lycée Pierre Corneille à Rouen.

Des rencontres entre les équipes pédagogiques du lycée Pierre Corneille à Rouen et des enseignants de l'Université de Rouen Normandie pourront être organisées afin de faciliter les passerelles entre ces formations.

Fait à Rouen, en 3 exemplaires originaux, le 10 juillet 2018

Le président de l'Université de Rouen Normandie,

Joël ALEXANDRE

Le proviseur du lycée,

Hervé LEBARQUE